

Maitre d'ouvrage :



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SGAMI SUD – 31776 COLOMIERS

Bureau d'études :



BETEM

6 impasse Alphonse Brémond - 31200 TOULOUSE

MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE CIAT MONTAUBAN

C.C.T.P.

LOT 05 – REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS



Phase	Indice	Date	Objet	Rédacteur	Relecture
DCE	A	30/03/2026	Emission Originale	LVA	JMB

N°25-0759	LOT 05 – REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS	Page 2
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

SOMMAIRE

CHAPITRE 1	GENERALITE	3
1.1	OBJET	3
1.2	CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
1.3	DEROULEMENT DES TRAVAUX	6
1.4	OBLIGATION DE L'ENTREPRISE	6
CHAPITRE 2	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	7
2.1	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES	7
2.2	CHOIX DES MATERIAUX	7
2.3	INTERPRETATION DU CCTP	8
CHAPITRE 3	DESCRIPTION DES TRAVAUX	9
3.1	REVETEMENTS DE SOLS	9
3.1.1	Siphons de sol	9
3.1.2	Revêtement de sol époxydique	9
3.1.3	Résine polyuréthane	10
3.1.4	Carrelage grès cérame 30 x 30	10
3.1.5	Plinthe grès cérame 30 cm lg	11
3.2	REVETEMENTS MURAUX	11
3.2.1	Étanchéité sous faïences	11
3.2.2	Faïences 30 x 30	11
3.3	PEINTURE	12
3.3.1	Peinture satin velours - Support toile de verre	12
3.3.2	Peinture satin velours	12
3.3.3	Huisserie bois	12
3.4	OUVRAGES DIVERS	13
3.4.1	Plaque PVC 120cm ht	13
3.4.2	Signalétique	13
3.5	NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER	13
3.6	TRANCHE OPTIONNELLE 2 : CLOISON LOCAL FOUILLE	14
3.6.1	Peinture satin velours	14
3.6.2	Huisserie bois	14

N°25-0759	LOT 05 – REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS	Page 3
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

CHAPITRE 1 GENERALITE

1.1 OBJET

Le présent document a pour principal objectif de fixer les modalités techniques à respecter pour les travaux de **revêtements de sols et murs** dans le cadre de la **rénovation et la mise aux normes des locaux de sureté pour garde à vue (GAV)** d'une surface utile de 132m², situé au RDC du bâtiment 1 du Commissariat de Police au 50, Boulevard Alsace Lorraine 82000 MONTAUBAN.



1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent descriptif a trait aux travaux à exécuter en concordance avec les plans de projet et ne présente aucun caractère limitatif. Les entreprises devront exécuter, comme étant compris dans leur forfait, sans exception ni réserve, tous les travaux de leur profession indispensables au parfait achèvement des ouvrages, et ce, quelles que soient les quantités d'ouvrages qu'elles auront énoncées dans leurs offres.

N°25-0759	LOT 05 – REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS	Page 4
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

Les travaux dus par le titulaire du présent lot sont :

- Pour les travaux de sous-couches isolantes sous chape, ceux visés au “3.1” de la NF DTU 52.10 P2 :
 - ✓ La vérification de l’existence du trait de niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.
 - ✓ L’acceptation de l’état apparent du support (cote d’arase, planéité, état de surface) débarrassé de tous gravats et souillures.
 - ✓ La mise en œuvre d’un enduit de sol ou d’un ravaillage conformément au paragraphe 6.3.1 de la norme NF DTU 52.10 P1-1 (CCT).
 - ✓ La fourniture et la pose de sous-couches précisées aux documents particuliers du marché, conformément aux prescriptions de la norme NF DTU 52.10 P1-1 (CCT).
 - ✓ La fourniture et la pose de la couche de désolidarisation.
 - ✓ La protection de la ou des sous-couche(s) isolante(s).
 - ✓ Le balisage des zones pendant la durée des travaux de mise en œuvre de sous-couche isolante.
 - ✓ L’enlèvement hors chantier ou dans des bennes prévues à cet effet, de tous déchets et gravats résultant des travaux de mise en œuvre de sous-couche isolante.
- Pour les travaux de chapes à base de liants hydrauliques, ceux visés au “3.1” de la NF DTU 26.2 P2 et ceux **mentionnés en gras** ci-dessous et spécifiques au projet (dispositions particulières du présent CCTP) :
 - ✓ La vérification de l’existence du trait de niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.
 - ✓ L’acceptation de l’état apparent du support (cote d’arase, planéité, état de surface) débarrassé de tous gravats et souillures.
 - ✓ La préparation des supports conformément aux prescriptions de la norme NF DTU 26.2 P1-1 (CCT).
 - ✓ L’exécution des chapes ou dalles conformément aux prescriptions de la norme NF DTU 26.2 P1-1 (CCT).
 - ✓ **Les travaux d’étanchéité et la protection provisoire du revêtement d’étanchéité.**
 - ✓ **L’exécution des socles maçonnés.**
 - ✓ **La protection en pieds de cloisons (distribution et doublage).**
 - ✓ Le balisage des zones pendant la durée d’exécution des chapes ou dalles et pendant les délais de séchage de la norme NF DTU 26.2 P1-1 (CCT).
 - ✓ Le balayage et le nettoyage des chapes ou dalles immédiatement après exécution.
 - ✓ L’enlèvement hors chantier ou dans des bennes prévues à cet effet, de tous déchets et gravats résultant des travaux d’exécution des chapes ou dalles.
 - ✓ La réalisation des formes de pente adhérente après obtention des données essentielles nécessaires à leur exécution telles que définies à l’article 5 de la norme NF DTU 26.2 P1-1 (CCT).
- Pour les travaux de revêtements de sols et/ou de parois verticales en carreaux céramiques, ceux visés au “3.1” de la NF DTU 52.2 P2 et ceux **mentionnés en gras** ci-dessous et spécifiques au projet (dispositions particulières du présent CCTP) :
 - ✓ L’acceptation de l’état apparent du support (cote d’arase, planéité, état de surface) débarrassé de tous gravats et souillures.
 - ✓ La mise en œuvre d’un enduit de sol ou d’un ravaillage conformément au paragraphe 6.2.2 du NF DTU 52.2 P1-1-3 (CCT) et du NF DTU 52.2 P1-1-3/A1 (CCT).
 - ✓ **Les études, plans d’appareillage et calepinage des revêtements.**
 - ✓ La fourniture et la pose des revêtements précisés **à la présente notice**, conformément aux prescriptions des normes NF DTU 52.2 P1-1-1, NF DTU 52.2 P1-1-1/A1 (CCT), NF DTU 52.2 P1-1-3 (CCT), NF DTU 52.2 P1-1-3/A1 (CCT) et du NF DTU 52.2 P1-2 (CGM) et NF DTU 52.2 P1-2/A1 (CGM).
 - ✓ Le joint souple de finition entre appareils sanitaires et revêtements en recouvrement du joint d’étanchéité prévu au DTU 52.2 P1-1-1 (CCT) et au NF DTU 52.2 P1-1-1/A1 (CCT).
 - ✓ L’exécution des joints conformément aux dispositions **du présent CCTP.**
 - ✓ La fourniture et la mise en œuvre du matériau de remplissage des joints de fractionnement dont la nature est fixée par la NF DTU 52.2 P1-2 (CGM) et le NF DTU 52.2 P1-2/A1 (CGM).

N°25-0759	LOT 05 – REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS	Page 5
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

- ✓ Le balisage des zones pendant la durée des travaux de revêtements et pendant les délais de séchage définis dans les NF DTU 52.2 P1-1-1, NF DTU 52.2 P1-1-1/A1 (CCT), NF DTU 52.2 P1-1-3 et NF DTU 52.2 P1-1-3/A1 (CCT).
- ✓ Le balayage et le nettoyage des revêtements immédiatement après exécution.
- ✓ **Les protections superficielles des revêtements de sols par moquette, y compris enlèvement au moment précisé par la maîtrise d'œuvre et/ou par le coordinateur OPC.**
- ✓ L'enlèvement hors chantier ou dans des bennes prévues à cet effet, de tous déchets et gravats résultant des travaux de revêtements.
- Pour les travaux de revêtement de sol coulé :
 - ✓ La fourniture des produits propres à l'exécution des travaux.
 - ✓ La fourniture et la mise à disposition de l'outillage et du matériel nécessaires à l'exécution.
 - ✓ Les travaux préparatoires des supports.
 - ✓ La préparation des mélanges, l'application des systèmes de revêtements suivant les prescriptions du fabricant et/ou les fiches techniques des systèmes de revêtements.
 - ✓ La protection des ouvrages et/ou le nettoyage des salissures occasionnées par les travaux de pose des systèmes de revêtements.
 - ✓ La réalisation des surfaces de référence.
 - ✓ La protection provisoire du revêtement de sol coulé pour l'exécution des travaux d'autres corps d'état, y compris enlèvement et évacuation de la protection avant les O.P.R.
- Pour les travaux de peinture, ceux visés au "3.1" de la NF DTU 59.1 P2 et ceux **mentionnés en gras** ci-dessous et spécifiques au projet (dispositions particulières du présent CCTP) :
 - ✓ La reconnaissance des subjectiles, tels qu'ils sont définis à l'Article 5 de NF DTU 59.1 P1-1 (CCT), et au paragraphe 4.3.1 de NF DTU 59.1 P2 (CCS).
 - ✓ La fourniture des produits propres à l'exécution des travaux.
 - ✓ La fourniture de l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que les échafaudages.
 - ✓ La mise en peinture des surfaces de référence et éprouvettes mobiles en conformité avec les prescriptions des paragraphes 7.3.1 et 7.3.2 de NF DTU 59.1 P1-1 (CCT).
 - ✓ L'application des produits définis dans NF DTU 59.1 P1-2 (CGM) suivant prescriptions du NF DTU 59.1 P1-1 (CCT) et **de la présente notice** concernant l'état de finition, l'aspect mat, satiné, brillant, lisse, finement poché, poché, ou structuré, et les coloris.
 - ✓ **Les travaux à caractères décoratifs tels que définis dans l'annexe A de la NF DTU 59.1 P2 pour les chantiers particuliers (soit par pièces et/ou circulations : 1 couleur pour le plafond, 2 teintes maximum sur les murs et 1 teinte maximum sur les menuiseries).**
 - ✓ Le nettoyage des salissures occasionnées par l'intervention du peintre.
- Pour les travaux de peinture de sols, ceux visés au "3.1" de la NF DTU 59.3 :
 - ✓ La reconnaissance des supports définit au 7.5 du NF DTU 59.3 P1-1 (CCT) et au 4.3 du présent document,
 - ✓ Les résultats des contrôles de la reconnaissance des supports qui sont à inscrire sur un rapport (voir Annexe A du NF DTU 59.3 P1-1).
 - ✓ La fourniture des produits propres à l'exécution des travaux.
 - ✓ La fourniture de l'outillage et du matériel d'exécution.
 - ✓ La protection des éléments adjacents aux surfaces à peindre.
 - ✓ La mise en peinture des surfaces de référence en conformité avec les prescriptions au 7.6 du NF DTU 59.3 P1-1 (CCT).
 - ✓ L'application des produits définis dans le NF DTU 59.3 P1-2 (CGM) suivant les prescriptions du NF DTU 59.3 P1-1 (CCT) et des DPM concernant l'état de finition et l'aspect de surface : couleur, degré de brillant, texture.

N°25-0759	LOT 05 – REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS	Page 6
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

- ✓ *Les travaux de signalisation horizontale décrits dans les DPM.*
- ✓ *Une teinte par tranche de 150 m².*
- ✓ *Les rechapis en périphérie des pièces.*
- ✓ *Le nettoyage des salissures occasionnées par l'intervention de l'entreprise.*
- ✓ *La livraison d'ouvrages de peinture de sol propres.*
- La fourniture du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) en version numérique avec sommaire et numérotation des dossiers et fichiers.
- La fourniture des documents utiles à la constitution du DIUO.
- Ceux explicitement préconisés au chapitre "DESCRIPTION DES TRAVAUX" du présent CCTP.

1.3 DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases suivant plan de phase et calendrier prévisionnel d'exécution.

1.4 OBLIGATION DE L'ENTREPRISE

L'entreprise est censée par le fait de sa soumission, avoir pris connaissance de la nature et de l'emplacement des travaux, des conditions générales et locales et avoir une connaissance complète des sujétions consécutives à l'exécution des travaux envisagés.

L'entreprise est censée avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces constituant le dossier, dont elle accepte toutes les dispositions, de l'importance et de la nature de ses travaux et de ceux des autres corps d'état.

De par ses connaissances professionnelles, elle reconnaît avoir pallié aux éventuelles erreurs, omissions ou oublis des documents écrits et graphiques qui lui ont été communiqués pour établir son étude ; ou tout au moins avoir émis des réserves et ou posé les questions nécessaires à la maîtrise d'œuvre, et ce par écrit contre reçu dûment enregistré.

De plus, dans le cas de contradictions et/ou d'oublis dans les pièces écrites et graphiques, ce sont toujours les dispositions les plus contraignantes techniquement et financièrement qui doivent être prises en compte.

Son offre et son acte d'engagement l'engagent irrémédiablement et elle ne saurait prétendre à quelque indemnité que ce soit, sous prétexte d'erreurs, d'omissions ou d'oublis, dans les documents qu'elle a fournis et qui lui ont été fournis.

Elle doit la réalisation des études, notes de calculs, plans, détails et calepins nécessaires à l'exécution de ses travaux ainsi qu'à la demande du Maître d'œuvre.

La maîtrise d'œuvre n'a qu'une mission de conception sans mission d'études d'exécution. Aussi, l'entreprise doit assumer et assurer les études complètes et nécessaires à la conception et à la réalisation de ses ouvrages, tant en ce qui concerne la conception technique que la charge financière qui en résulte.

Elle doit la réalisation grandeur nature d'échantillons et la fourniture des documentations techniques, autant que nécessaire à la demande du Maître d'œuvre.

N°25-0759	LOT 05 – REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS	Page 7
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

CHAPITRE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Le titulaire du présent lot doit, pour ses études d'exécution et pour la réalisation de ses travaux, se conformer à l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et techniques en vigueur, et plus particulièrement (liste non exhaustive) :

- A la norme française NF DTU 26.2 (Indice de classement : P 14-201), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) d'avril 2008 + Amendement A1 de mai 2015.
- A la norme française NF DTU 52.10 (Indice de classement : P 61-203), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) de juin 2013.
- A la norme française NF DTU 52.2 (Indice de classement : P 61-204), partie 1-1-1 (Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs), partie 1-1-3 (Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) de décembre 2009 + Amendement A1 d'octobre 2014.
- A la norme française NF DTU 59.1 (Indice de classement : P 74-201), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) de juin 2013.
- A la norme française NF DTU 59.3 (Indice de classement : P 74-203), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) de mars 2023.
- **A l'ensemble des documents cités en référence dans les normes NF DTU visées ci-dessus.**
- Au décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.
- A l'arrêté du 25 juin 1980, modifié et complété, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Aux Avis Techniques (ATec) et/ou aux Documents Techniques d'Application (DTA) des procédés innovants employés.
- Aux recommandations des fabricants.

2.2 CHOIX DES MATERIAUX

Les matériaux à utiliser sont définis dans le courant de la présente notice, définissant la qualité à mettre en œuvre.

La marque "X ou équivalent" n'impose en aucune façon la marque prescrite, mais indique le niveau de qualité à respecter.

Le Maître d'œuvre, demeurant juge en chaque cas d'espèce, aura toute autorité et pouvoir de décision pour rejet d'une proposition de matériel ou matériau qu'il estimerait ne pas répondre aux définitions ou caractéristiques et en particulier faire état de critère d'ordre financier.

L'entreprise est tenue de se soumettre au(x) choix arrêté(s) et de fournir dans le cadre de son marché les matériels ou matériaux retenus.

N°25-0759	LOT 05 – REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS	Page 8
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

A l'appui de leurs propositions, les entreprises joindront obligatoirement sous peine de rejet des offres, la liste détaillée des références, marques et caractéristiques des matériaux proposés pour chaque type de revêtement en regard et suivant destination d'utilisation en fonction des différents services ou types de locaux considérés.

2.3 INTERPRETATION DU CCTP

L'entrepreneur doit prévoir toutes les fournitures et façons indispensables au parfait achèvement des ouvrages suivant les règles de l'art, mêmes si elles ne sont pas expressément mentionnées au CCTP.

De la même manière, les travaux comprennent tout ce qui est indiqué aux plans, coupes et élévations, ainsi qu'au présent CCTP, quand bien même diverses indications de détail ne seraient pas précisées, l'entrepreneur reconnaissant avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux éventuelles imprécisions du document fourni.

L'entrepreneur a le devoir de prendre connaissance des pièces des dossiers des autres corps d'état et ne peut, en aucun cas, ni aucun moment, faire état de ne pas les avoir consultées ou de les ignorer.

L'entrepreneur est réputé connaître la nature du terrain et l'emplacement du chantier, ainsi que les possibilités d'accès, les disponibilités en énergie, etc... et plus généralement, les conditions locales du site où seront exécutés les travaux.

N°25-0759	LOT 05 – REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS	Page 9
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

CHAPITRE 3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1 REVETEMENTS DE SOLS

3.1.1 Siphons de sol

Fourniture, pose, calage, scellement avec forme de pente et étanchéité de siphons de sol en acier inoxydable 304L, conformément à l'ATEC du système de revêtement de sol époxydique employé, y compris toutes sujétions.

Localisation :

Siphons de sol dans les circulations, avec forme de pente 1% sur 50 cm autour.

3.1.2 Revêtement de sol époxydique

Fournitures nécessaires, confection des mélanges et réalisation d'un revêtement de sol époxydique quartz colorés, sans solvant et résistant à la glissance, titulaire d'un Atec en cours de validité, prestation comprenant :

- Le traitement du support et des fissures éventuelles et la vérification de sa résistance mécanique.
- Le dépoussiérage du support à l'aide d'un aspirateur industriel.
- L'application, à l'aide d'un rouleau ou d'une brosse, d'un primaire en résine époxydique incolore à deux composants du type "SIKAFLOOR®-169" (Consommation : 350 g/m² minimum), y compris coup de rouleau égalisateur.
- L'application, à l'aide d'une raclette crantée, d'une couche de base armée constitué d'une couche d'imprégnation en résine époxydique incolore à deux composants du type "SIKAFLOOR®-169" (Consommation : 800 g/m² minimum) et d'un renfort de verre type "SIKAGARD®-Armature BX 500" marouflé à l'aide d'un rouleau d'ébulleur à disques ou à rondelles approprié, y compris recouvrement des lés.
- L'application d'une couche de saturation en résine époxydique incolore à deux composants, du type "SIKAFLOOR®-169" (Consommation : 500 g/m² minimum), y compris saupoudrage à refus de quartz naturel 0,4-0,8 mm (Consommation : environ 4 à 5 kg/m²).
- L'élimination, après durcissement, de l'excès de quartz par balayage et aspiration.
- L'application, à l'aide d'une raclette crantée adaptée, d'une couche de masse constitué d'un mélange 1/1 de résine époxydique incolore à deux composants du type "SIKAFLOOR®-169" et de quartz 0,08-0,25 mm (Consommation : environ 1,8 kg/m²), y compris saupoudrage à refus de quartz coloré 0,4-0,8 mm (Consommation : environ 4 à 5 kg/m²).
- L'élimination, après durcissement, de l'excès de quartz par balayage et aspiration.
- L'application, à l'aide d'une raclette caoutchouc souple, d'une couche de surface en résine époxydique incolore à deux composants, du type "SIKAFLOOR®-169", y compris passage de rouleau poils de 12 mm.
- Le traitement des joints de retrait et/ou des joints d'arrêts de coulage.
- La réalisation des relevés en plinthes, y compris confection des gorges en mortier époxydique et application d'un joint mastic silicone de calfeutrement en tête de relevés.
- L'utilisation d'un additif thixotropant pour permettre une application en vertical.

N°25-0759	LOT 05 – REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS	Page 10
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

Caractéristiques :

- Epaisseur totale du système.....: environ 4,5 mm
- Classement UPEC.....: U₄ P_{4S} E₃ C₂
- Coefficient de frottement dynamique.....: $\mu d > 0,30$
- Réaction au feu.....: B_{fl}

Du type "EPOXYFLOOR WP 4S" de la société SIKA ou équivalent.

Exécution conforme à l'ATec du système employé et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

Dans les circulations de la zone GAV.

Dans les cellules de GAV, GT et RGT.

3.1.3 Résine polyuréthane

Système bi-composants à base de résine polyuréthane colorée (Réaction au feu C-s3, d0), résistant au lavage à haute pression.

La température ambiante, celle du produit et celle du support doivent être supérieures à +5°C. L'humidité du support doit inférieure à 4%. Le support doit être plan, sans pente supérieure à 1,5%. Application d'un premier primaire puis d'un second pour couche d'usure, d'une couche de liant polyuréthane à faible viscosité, sans solvant, soupoudré de quartz, coloré, lisse ou structuré, sans solvant et d'une couche de fermeture. Epaisseur de 4 à 5 mm suivant destination. Application au rouleau ou au pinceau, le liant étant étendu sur le primaire encore poisseux. Le support doit être propre, parfaitement dépoussiéré et débarrassé de toutes particules non adhérentes, sec et sain. Il sera notamment exempt de traces d'huile, de graisse et de laitance et de toutes substances susceptibles de nuire à l'adhérence. Délai de mise en service, piéton 24 heures et véhicules 4 jours.

Localisation :

Mur & Plafond GAV.

Murs des circulations de la zone GAV.

Sols de la circulation et des locaux signalisation, avocat/médecin/conférence/audition, fouille et stockage repas.

3.1.4 Carrelage grès cérame 30 x 30

Fourniture et pose de carrelage collé en grès cérame pleine masse.

Préparation du support : l'entrepreneur du présent lot devra toute préparation nécessaire afin de permettre une bonne mise en œuvre du revêtement de sol collé

Revêtement de sol :

- Format : 30*30
- Epaisseur : 7,2mm
- Classement UPEC minimum : U4 P4 E3 C2
- Type de pose : Pose droite

Avec son offre l'entrepreneur devra remettre une documentation complète de la gamme de carrelage proposée. (5 teintes minimum)

Localisation : Sanitaire/douche de la zone GAV.

N°25-0759	LOT 05 – REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS	Page 11
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

3.1.5 Plinthe grès cérame 30 cm lg

Plinthes assorties au carrelage ci-dessus :

- Plinthes assorties au carrelage du local cible.
- Pose de plinthe droite assorties de 7 cm de haut en désolidarisation du carrelage, joint des plinthes alignées avec joints carrelage, coupe d'angle biseauté.
- Réalisation d'un joint d'étanchéité souple entre les plinthes et le revêtement horizontal.

Localisation : Sanitaire/douche de la zone GAV.

3.2 REVETEMENTS MURAUX

3.2.1 Étanchéité sous faïences

Fourniture et mise en œuvre d'une étanchéité sous faïence à base de résines synthétiques additionnées de charges minérales fines et d'adjuvants spécifiques. Application au rouleau mousse alvéolée.

Mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant.

Compris tous travaux de préparation du support.

Collage des carreaux à l'aide de la colle préconisée par le fabricant.

Utilisation d'un produit marqué NF environnement.

Localisation : Sanitaire/douche de la zone GAV

3.2.2 Faïences 30 x 30

Fourniture de revêtements muraux de type :

- Revêtement mural :
 - Gamme identique aux revêtements de sol (grès cérame pleine masse)
 - Format : 300*300mm

Hauteur : Sous faux plafond

Travaux préparatoires sur les supports.

Pose de la faïence à la colle.

Les joints devront être alignés avec les joints du carrelage

Chants et angles traités avec éléments à un ou deux bords en profilés d'aluminium laqué ou autres, teinte au choix du Maître d'œuvre ;

Calfeutrement, jointoiements ;

Joints à la pompe autour des appareils sanitaires. Réalisation d'un joint à la pompe au mastic silicone qualité « SANITAIRE » entre les appareils et la faïence et entre les appareils et les tablettes.

Découpes, raccordements, calepinages, réservations et toutes sujétions.

Teinte selon choix de la Maîtrise d'Œuvre.

Avec son offre l'entrepreneur devra remettre une documentation complète de la gamme de carrelage proposée. (5 teintes minimum)

Localisations :

Sanitaire/douche de la zone GAV (30 x 30)

Kitchenette, sur 1,00 m de hauteur (20 x 20)

Bureau médico-social, sur 1,20 m de hauteur (20 x 20)

N°25-0759	LOT 05 – REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS	Page 12
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

3.3 PEINTURE

3.3.1 Peinture satin velours - Support toile de verre

Système toile de verre / peinture mate, NF Environnement, en phase aqueuse, travaux comprenant :

- Rebouchage, ponçage, époussetage ;
- Impression ;
- Sur fond cohérent : 1 couche de peinture d'impression aux copolymères acryliques en phase aqueuse, ECOLABEL, extrait sec en poids de 57 %, contient au maximum 1 g/l COV (famille I, classe 7b2 4a) ;
- Toile de verre standard ou à effet décoratif bicolore, fournie et posée, motif au choix du Maître d'œuvre ;
- Intermédiaire 1 couche de peinture de finition velours dépolluante antiformaldéhyde, à base de résines siloxanes, en phase aqueuse, Ecolabel, extrait sec en poids de 58 %, contient au maximum 10 g/l COV (famille I, classe 7b2) ;
- Finition 1 couche de peinture de finition velours dépolluante antiformaldéhyde, à base de résines siloxanes, en phase aqueuse, Ecolabel, extrait sec en poids de 58 %, contient au maximum 10 g/l COV (famille I, classe 7b2).

Localisation :

Local signalisation et bureau médico-social.

3.3.2 Peinture satin velours

Peinture velours dépolluante antiformaldéhyde, ECOLABEL, en phase aqueuse, travaux comprenant :

- Brossage, égrenage, époussetage ;
- Impression 1 couche de peinture d'impression aux copolymères acryliques et aux résines alkydes en phase aqueuse, Ecolabel, extrait sec en poids de 57 %, contient au maximum 1 g/l COV (famille I, classe 7b2 4a) ;
- Intermédiaire 1 couche de peinture de finition velours dépolluante antiformaldéhyde, à base de résines siloxanes, en phase aqueuse, Ecolabel, extrait sec en poids de 58 %, contient au maximum 10 g/l COV (famille I, classe 7b2) ;
- Finition 1 couche de peinture de finition velours dépolluante antiformaldéhyde, à base de résines siloxanes, en phase aqueuse, Ecolabel, extrait sec en poids de 58 %, contient au maximum 10 g/l COV (famille I, classe 7b2).

Localisation :

Distribution, local fouille et kitchenette.

3.3.3 Huisserie bois

Peinture satinée semi-tendue, finition B, NF Environnement, en phase aqueuse, support bois, travaux comprenant :

Avant pose :

- Brossage, époussetage ;
- Impression 1 couche de peinture d'impression multi-suppôts teintable aux résines acryliques en phase aqueuse,

Ponçage à sec, époussetage ;

N°25-0759	LOT 05 – REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS	Page 13
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

Intermédiaire 1 couche de peinture semi-tendue, de finition satinée
Finition 1 couche de peinture semi-tendue, de finition satinée,

Localisations : Ensemble des huisseries de portes et de châssis fixes.

3.4 OUVRAGES DIVERS

3.4.1 Plaque PVC 120cm ht

Protection en en PVC rigide, hauteur 120cm, classé M1 et coloré dans la masse. Leur surface est légèrement grainée, leur épaisseur de 2mm. Sa composition est exempte de métaux lourds et stabilisation thermique est réalisée au calcium-zinc.

* Mode de pose : par encollage suivant prescription du fabricant

Localisations : circulation entre le local fouille, le local signalisation et le local médico-sociale.

3.4.2 Signalétique

Porte nom.

Plaque en aluminium anodisé de grande qualité permettant de glisser à l'intérieur un visuel papier, celui-ci sera protégé par un plexiglas antireflets d'1mm d'épaisseur.

Les bords de la plaque sont en ABS

- Sur l'ensemble des pièces du projet

Pictogramme

Plaque signalétique sanitaire composée d'une plaque en inox fixée directement sur le support.

- Nom du local de destination écrit obligatoirement en baril sur toutes les plaques.
- Dimension : 180mm*90mm*2,5mm avec pictogramme Homme, Femme et PMR

3.5 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

Fournitures et moyens nécessaires et exécution d'un nettoyage général de tous les espaces et de tous les locaux, prestation comprenant notamment (liste non exhaustive) :

- Dépoussiérage soignée par aspiration mécanique de tous les sols.
- Nettoyage des luminaires et appareillages électrique.
- Nettoyage des menuiseries (extérieures en aluminium et intérieures en bois) et des ouvrages de serrurerie, toutes faces, y compris quincaillerie.
- Lavage des miroiteries et appareils sanitaires, compris canalisations apparentes et robinetterie.
- Nettoyage de toutes les peintures.
- Nettoyage des revêtements de sols et/ou des peintures de sols, y compris joints, plinthes et profilés associés.
- Lavage de tous les revêtements muraux.
- Lavage des vitrages aux deux faces.
- Etc.

N°25-0759	LOT 05 – REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS	Page 14
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

Localisation :

Nettoyage soigné et complet de fin de chantier, dans tous les locaux et circulations de l'extension et des zones de travaux dans l'existant, permettant une occupation immédiate et normale de tous les locaux, à exécuter en trois étapes et pour chaque phase :

- Gros nettoyage des sols, vitrages et sanitaires avant les OPR.
- Nettoyage complet fin de tous les ouvrages après levée des réserves et avant visite de réception.
- Parachèvement au cas par cas, avant prises de possession des locaux après retouches éventuelles de réception.

3.6 TRANCHE OPTIONNELLE 2 : CLOISON LOCAL FOUILLE

3.6.1 Peinture satin velours

Prescription dito §3.3.2.

Localisation :

Sur la cloison du local fouille, aux deux faces.

3.6.2 Huisserie bois

Prescription dito §3.3.2.

Localisation :

Ensemble des huisseries de porte et de châssis fixes dans la cloison du local fouille.